

Le chapitre s'assemble une fois par an , ou plus souvent , si les affaires le demandent.

Les officiers de l'Ordre , qui sont en même temps officiers des ordres de l'Épée et de l'Étoile polaire , sont : un chancelier qui est toujours chevalier , un trésorier , un secrétaire , un maître des cérémonies , et deux héraults d'armes , qui tous doivent être nobles.

Le trésorier , le secrétaire et le maître des cérémonies portent le cordon de l'Ordre avec la croix en sautoir : ils ont aussi l'étoile sur le côté gauche de l'habit.

Les héraults et l'archiviste portent une croix plus petite attachée à la boutonnière avec un ruban bleu , et n'ont pas l'étoile.

(*Extrait du décret de Restauration.*)

1334.

ORDRE de la Jarretière. (ANGLETERRE.)

Institué le 19 janvier 1334 , par le roi d'Angleterre Edouard III , sous le nom des *suprêmes*

chevaliers de l'ordre le plus noble de la Jarretière.

On varie sur son origine. Selon le sentiment le plus commun, il la doit à un accident de peu d'importance en lui-même, mais qui a eu des suites très-remarquables, s'il est vrai qu'il ait donné lieu à l'institution de cet ordre de chevalerie. On prétend qu'Édouard se trouvant dans un bal où la comtesse de Salisbury laissa tomber sa jarretière en dansant, il se baissa pour la relever; que cette action ayant fait croire qu'il avoit quelque autre dessein, et la dame lui en ayant témoigné sa surprise, il lui dit pour se justifier: *honnî soit qui mal y pense*. On ajoute qu'en mémoire de cet accident, il institua l'ordre de la jarretière, auquel il donna pour devise les paroles qu'il avoit prononcées en parlant à la comtesse.

Une origine qui paroît si peu digne de la splendeur où cet ordre a toujours été depuis son institution, offre d'abord quelque chose de choquant qui a porté des esprits ingénieux à lui en chercher une plus honorable.

Quelques-uns ont dit que ce qui porta Édouard à instituer cet ordre, fut que le jour de la bataille de Creci, il avoit donné pour mot, *garter*, qui signifie en anglais une jarretière.

D'autres prétendent que ce fut parce que ce

même jour, il avoit fait mettre sa jarretière au bout d'une lance, pour donner le signal du combat.

Enfin, il se trouve des auteurs qui ont avancé qu'Edouard ne fit que renouveler et mettre en forme d'ordre de chevalerie ce que le roi Richard I^{er} avoit commencé au siège d'Acre dans la Palestine. Ils disent que ce prince ayant résolu de donner un assaut à la ville, avoit distribué à quelques-uns de ses principaux officiers, certaines bandes de cuir, avec ordre de se les attacher à la jambe, afin qu'on pût les distinguer pendant le combat; et que ce fut en mémoire de cet événement qu'Edouard III institua l'ordre de la Jarretière.

Mais tout cela se dit sans qu'on l'appuie de preuves suffisantes. D'ailleurs, quelques efforts qu'on ait pu faire pour donner à cet ordre une origine différente de la première, qui a été rapportée, on n'a pu jusqu'ici rien inventer de satisfaisant sur la cause de la devise *honne soit qui mal y pense*. Cette devise convient assez bien à la première circonstance: mais elle n'a aucune liaison avec celles qu'on a voulu supposer à la place de celle-ci. On ne sait pas mieux pourquoi les chevaliers portent la jarretière à la jambe gauche plutôt qu'à la droite, ni la raison qui porta l'instituteur à mettre cet ordre sous la

protection de saint Georges ; mais on peut assurer que le but de ce grand prince fut d'engager ceux qui seroient admis dans cette société à se distinguer par leur courage et par leur vertu. C'est, de tous les ordres semblables, celui qui s'est le mieux soutenu dans les règles de son institution. Des rois et des princes souverains d'Europe, se sont fait un honneur d'y être admis. (*Voyez Hume, Histoire d'Angleterre, in-4^o, tome III, page 207.*)

Voici maintenant quelques mots sur son organisation.

Il est composé de vingt-six chevaliers, ou compagnons, tous pairs ou princes, dont le roi d'Angleterre est chef ou grand-maître.

Il forme un corps, ou une société, qui a son grand et son petit sceau ; et pour officiers, un prélat, un chancelier, un greffier, un roi d'armes, et un huissier.

Il entretient de plus un doyen et douze chanoines, des porte-verges, et vingt-six pensionnaires ou pauvres chevaliers.

Enfin, il est sous la protection de saint Georges en Capadoce, qui est le patron d'Angleterre ; et c'est pourquoi il a été aussi connu sous le nom d'ordre de Saint-Georges.

Les nominations des chevaliers se font en chapitre. Le chancelier de l'Ordre recueille les voix, puis les remet au souverain, qui prononce.

L'assemblée, ou chapitre des chevaliers, se tient au château de Vindsor dans la chapelle de Saint-Georges, dont on voit le tableau peint par *Rubens*, sous Charles I^{er}.

Les chevaliers portent journallement à la jambe gauche une jarretière de velours bleu, attachée avec une boucle d'or, et garnie de perles et de pierres précieuses, avec cette devise, *honne soit qui mal y pense*. C'est la marque de l'Ordre. Voyez page 125, pl. VIII, n° 8.

Aux fêtes et solemnités, outre la jarretière, le surtout, le manteau, et un grand bonnet de velours, ils ont un collier d'or qui doit peser trente onces, et non davantage : ce collier est composé d'une suite de médaillons entourés de la jarretière avec sa devise, chargés au centre de roses, qui sont alternativement blanches et rouges, et séparées les unes des autres par des nœuds d'or ; il est terminé par une image de saint Georges monté sur un cheval blanc, et perçant le dragon de sa lance. Les chevaliers ont encore au côté gauche du manteau une étoile à huit pointes, brodée en argent, ayant au centre

un médaillon entouré de la jarretière avec sa devise, et chargé d'une croix rouge pleine.

Les jours ordinaires, ils portent, avec l'étoile, sur le côté gauche de l'habit, un cordon bleu qui se met en écharpe de gauche à droite, et au bas duquel pend une médaille d'or, portant, d'un côté, un saint Georges à cheval et foulant le dragon, dans un cercle d'or entouré de la jarretière avec sa devise; et, de l'autre, quelques ornemens. C'est ce qu'on appelle le *Georges*.

Les chevaliers ne doivent point paroître en public sans la jarretière, sous peine de dix sols huit deniers d'amende, qu'ils sont obligés de payer au greffier de l'Ordre.

NOTE.

Henri IV, roi de France, étant à Rouen, en 1596, y reçut l'ordre de la Jarretière que lui envoya la reine Élisabeth, et voici le serment qu'il prêta à cette occasion:

« Nous, par la grace de Dieu, roi de France et de
» Navarre, jurons, vouons, et promettons solemnel-
» lement, sur notre honneur en parole de roi, que
» nous observerons et maintiendrons les statuts et or-
» donnances du très-noble ordre de monsieur Saint-
» Georges, nommé la *Jarretière*, en ce qu'ils ne se
» trouveront contraires à notre religion catholique,
» grandeur et majesté royale, ni aux statuts et ordon-

» nances de nos deux ordres du benoît Saint-Esprit et
» monsieur saint Michel. En témoin de quoi nous
» avons signé la présente de notre main , et icelle fait
» sceller de notre scel secret. A Rouen , ce 2 octo-
» bre 1596. »

1352.

ORDRE de l'*Etoile*. (FRANCE.)

Institué par le roi de France Jean , dit le Bon.

Ce prince , voyant que les extrêmes sévérités du commencement de son règne lui avoient aliéné les cœurs des grands , voulut essayer de les ramener en instituant un ordre de chevalerie. Il avoit l'exemple d'Édouard III , roi d'Angleterre , qui avoit employé ce moyen dans ses États avec succès : mais tel est le privilège du génie , que ce qui concourt à seconder l'administration d'un prince habile , change de nature entre les mains d'un prince capricieux et borné. Le roi d'Angleterre , en instituant l'ordre de la Jarretière , avoit fixé le nombre des chevaliers à vingt-trois. Jean institua l'ordre de l'Étoile ; et,